



PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 17 mars 2011

Arrêté préfectoral n°2011-1535 du 18 février 2011

Objet : composition de la commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de 2ème classe du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au corps d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre mer est composée des membres suivants :

- Mme Frédérique WOLFF, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, présidente,
- M. Laurent BOILEE, attaché principal,
- Mme Annick ALKOZTITI AURANT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Josiane BRION, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Françoise MOLLARET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Julia NICOLE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

Article 2 : Le concours d'examineur pourra, le cas échéant, être apporté aux membres de la commission de sélection.

Article 3 : Les dates de l'examen des candidatures et les dates d'audition des candidats pré-sélectionnés par la commission de sélection, seront arrêtées ultérieurement.

Article 4 : Le préfet de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
La secrétaire générale
Josiane CHEVALIER

Arrêté préfectoral N°2011 – 2153 du 8 mars 2011

Objet : Modification de la composition du jury régional du concours externe de secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2011

ARTICLE 1ER : La composition du jury régional du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre mer du Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration – session 2011 regroupant les périmètres : Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Juridictions administratives et Préfecture pour l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes - est modifiée comme suit :

Président : Mme Nadia SEGHIER, administrateur civil
Vice-Président : M. Cédric SPERANDIO, attaché principal
Membres :

- M. Olivier VERCASSON
- M. Gilles GONNET, attaché
- M. Jean-Marc BUHR, Chef d'escadron

ARTICLE 2 : Le concours de correcteurs et d'examineurs pourra, le cas échéant, être apporté aux membres du jury.

ARTICLE 3 : M. le Préfet de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet de la région Rhône-Alpes
La Secrétaire Générale
Josiane CHEVALIER

Arrêté préfectoral n°2011-1534 DU 16 février 2011

Objet : composition du jury du concours interne de secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre mer - session 2011

Article 1er : La composition du jury régional –regroupement des départements de la région Rhône-Alpes - des périmètres Gendarmerie nationale - juridictions administratives - Police nationale et Préfectures - du concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre mer du Ministère de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales –session 2011 - est fixée comme suit :

Président : M. Tanneguy DACRE WRIGHT, Lieutenant Colonel de la région de gendarmerie Rhône-Alpes
Vice-Président : M. Christian MERCIER, attaché principal
Membres : Mme Marina CLEMENT, greffière en chef
M. Régis MAURICE, Attaché

Article 2 : Le concours de correcteurs et d'examineurs pourra, le cas échéant, être apporté aux membres du jury.

Article 3 : M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
La secrétaire générale
Josiane CHEVALIER,